Nations Unies S/2002/17



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 janvier 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité en Bosnie-Herzégovine et en Croatie couvrant la période allant du 1er au 30 novembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-20134 (F) 040102 040102

Annexe

Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)

1. Au cours de la période considérée (1er au 30 novembre 2001), un peu plus de 19 000 militaires étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; ils venaient de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non membres.

2. Au cours de la période considérée, la situation en Bosnie-Herzégovine est demeurée relativement stable. La Force de stabilisation SFOR a poursuivi sa mission consistant à assurer la sécurité et la sûreté dans l'ensemble de la zone.

3. Les soldats de la SFOR ont mené plus de 6 000 patrouilles dans la zone d'opérations durant le mois de novembre et ont continué de surveiller le respect des accords par les forces armées des entités, de mener des inspections et des regroupements de sites d'entreposage d'armes, de fournir un appui aux organisations internationales présentes sur le théâtre des opérations et aux autorités locales, et de recueillir des armes et des munitions dans le cadre de l'opération Harvest.

4. Parmi les principales activités menées par la SFOR en novembre, on peut citer la promotion d'une campagne d'information pour rassurer la population et dissuader quiconque d'appuyer les actes terroristes. Une opération lancée en octobre pour trouver des sites d'entreposage d'armes illicites, arrêter des personnes soupçonnées d'activités illégales et saisir des documents a été menée à bien. Deux bunkers souterrains contenant du matériel militaire et environ 20 caches de munitions ont été découverts près de Han Pjesak, et un homme a été arrêté par la police locale dans le cadre de cette opération.

5. En outre, la SFOR a organisé des manoeuvres de trois jours à Tuzla, auxquelles ont participé 23 membres de la police paramilitaire des Serbes de Bosnie et 29 de celle de la Fédération, ainsi que 400 soldats de la SFOR. Ces manoeuvres, auxquelles ont assisté des représentants des autorités locales, d'organisations non gouvernementales (ONG), des Forces armées de Bosnie-Herzégovine et de la presse, étaient le plus important exercice intégré de formation jamais organisé et s'est terminé par une démonstration de techniques d'intervention en cas de troubles civils.

Coopération et respect des accords par les parties

6. La situation sur le théâtre des opérations est resté relativement calme tout au long de la période considérée, les entités respectant dans l'ensemble les dispositions militaires de l'Accord de paix. Il n'y pas eu de restriction à la liberté de mouvement des soldats de la SFOR ou de la population civile.

7. Durant la période considérée, les soldats de la SFOR ont mené 96 inspections de sites d'entreposage d'armes : 34 visites aux sites des Serbes de Bosnie, 35 aux sites bosniens, 18 aux sites des Croates de Bosnie et 9 à ceux de la Fédération.

8. Les soldats de la SFOR ont surveillé 177 activités d'entraînement et de déplacement : 72 pour les Serbes de Bosnie, 90 pour les Bosniens, 4 pour les Croates de Bosnie et 11 pour la Fédération.

9. Au cours de la période, 69 opérations de déminage ont été surveillées : 23 pour les Serbes de Bosnie, 40 pour les Bosniens, 4 pour les Croates de Bosnie et 2 pour la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

10. Dans la limite de ses capacités et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police (GIP), le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

11. La SFOR continue d'aider le Bureau du Haut Représentant en fournissant des patrouilles pour surveiller la situation à Dobrinja, et elle a, le 7 novembre, assuré la sécurité de l'Administrateur provisoire de la Hercegovacka Banka à Mostar.

12. Le 15 novembre, la SFOR a organisé une journée d'études pour dispenser une formation sur la sécurité des grandes manifestations publiques, sur la base de l'expérience acquise en cours d'année durant les importantes manifestations publiques. Trente militaires, 2 officiers du GIP et 2 policiers de la Republika Srpska ont participé à cet exercice de formation.

13. La SFOR a notamment aidé le GIP et la police locale durant la période à l'examen à conduire à la prison de Lukavica la personne soupçonnée d'être responsable des caches d'armes récemment découvertes à Han Pjesak; soutenu la police locale durant la nouvelle inhumation, à Prijedor, d'un prêtre catholique tué en 1995; et appuyé le GIP et la police multinationale bosniaque lors d'une opération à Kiseljak qui a abouti à l'arrestation de quatre personnes pour possession de matériel et d'explosifs illégaux.

14. Durant la période à l'examen, la SFOR a assuré la sécurité des activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qui a procédé à des investigations et des exhumations dans les zones de Gorazde, Foca, Kalinovik, Jakarina Kosa et Sarajevo. Trois cent soixante-douze corps de Bosniaques et de Croates ont été exhumés.

15. La SFOR prévoit d'aider le GIP à former la police bosnienne à intervenir en cas de troubles civils. Cette formation se fera en deux phases : la première en janvier 2002 et la seconde entre mars et octobre 2002.

Déplacés et réfugiés

16. La SFOR continue d'appuyer le HCR dans le cadre du retour de déplacés en Bosnie-Herzégovine. Le retour des déplacés et des réfugiés en Republika Srpska continue d'être lent. Des tensions entre groupes ethniques, en particulier dans ces deux zones, continuent de préoccuper la SFOR, qui signale une augmentation du nombre des incidents interethniques.

Perspectives

17. La situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure maîtrisée.

18. Les tensions se sont accrues en raison des opérations des États-Unis d'Amérique en Afghanistan. Un sentiment anti-SFOR, anti-OTAN et anti-États-Unis est manifeste parmi les segments radicaux de la population : des graffitis antiaméricains et anti-SFOR sont apparus sur des bâtiments dans les cantons 6 et 10 à Livno et Jaice, et près de Kupres et Suica. La SFOR, les autorités locales et le Service de police des frontières accordent une attention particulière aux d'éventuels signes d'activité terroriste en Bosnie-Herzégovine.